

BIO NET SABLE



NETTOYANT ACTIVÉ
pour l'ENTRETIEN des BACS et TERRAIN à SABLE

- Non moussant : mise en œuvre facile
- Ne laisse pas de résidus après action
- Fonction blanchissante régénératrice ; action directe sur les agglomérats organiques

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide
MASSE VOLUMIQUE	: 1030 g/l +/- 20 g/l
REACTION CHIMIQUE	: Acide
pH à 1 %	: 5 environ
ASPECT	: Incolore
ODEUR	: Agréable de fraîcheur herbacée
TENSION SUPERFICIELLE pur	: 34,5 DYNE/cm
TENSION SUPERFICIELLE à 5 %	: 45 DYNE/cm

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Entretien périodique des

Bacs à sable	Terrains de sable sportifs	Sautoirs des installations sportives
--------------------	----------------------------------	--

Le nettoyage régénérateur réduit les risques de développement, de propagation de germes d'origine fécale notamment.

Exerce une action désodorisante redonnant au sable une odeur de fraîcheur herbacée.

Lors du changement complet du sable, s'utilise pour nettoyer désincruster les parois et fond des bacs à sable.

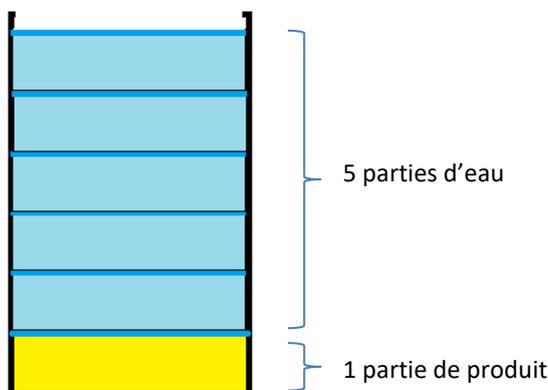
Utilisation en collectivités, domaines sportifs et scolaires.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Effectuer l'application hors de la présence des utilisateurs.

Préparer la solution à raison d'**1** partie de produit pour **5** parties d'eau dans du matériel en plastique ou en inoxydable très propre et convenablement bien rincé à l'eau au préalable.



Effectuer un nettoyage des abords du bac à sable (balayer les abords dans le sens du bac vers l'extérieur), ramasser les objets et éliminer les salissures et débris divers (feuilles, papiers, chiffons, amas organiques, mousses, lichens, souillures diverses) à l'aide d'un râteau. Selon le cas, effectuer un passage au tamis ou au crible à sable.

Arroser régulièrement à l'aide d'un applicateur approprié (Arrosoir ou pulvérisateur en polyéthylène) le sable en assurant l'imprégnation du sable de 5 à 10 litres de solution par m² de sable, selon la profondeur traitée.

Attendre 12 à 24 heures avant de remettre le bac à sable à disposition des utilisateurs; laisser sécher le sable.

TEMPS D'UTILISATION DES SOLUTIONS DILUÉES LIMITÉ A 24 HEURES

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation concentrée à haut pouvoir oxydant, à fonction libératrice d'oxygène, agent de dispersion odorant.

RECOMMANDATIONS



DANGER

H318 Provoque des lésions oculaires graves

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Utilisations réservées aux professionnels

Renferme du PEROXYDE D'HYDROGENE EN SOLUTION
Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.

Ne pas utiliser sur alliages légers, étamés, galvanisés ou surfaces sensibles aux produits renfermant du peroxyde d'hydrogène.

Dans le cas de surfaces fragiles, sensibles aux agents oxydants forts, faire un essai dans un endroit caché afin d'observer compatibilité et concentration de la solution de nettoyage avec le support. Conserver à l'abri de la chaleur, de la lumière ou du soleil, stocker dans un endroit tempéré.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Ne pas mélanger avec d'autres détergents, ni avec de l'eau de javel (réaction dangereuse avec l'eau de Javel)

Ne pas conserver les dilutions en stockage longue durée (inhibition de l'efficacité du produit dilué dans le temps)

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Ref 4264

Révision n° 8
219108 HJ



Angle des rues Simonin et Claude
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA
Tél / Fax: 26 36 76
E-mail : t-pac@t-pac.nc
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**